

## Pourquoi une assurance complémentaire « Graine de Skieur »

	Garanties de la licence	Garanties du contrat « graine de skieur »
Responsabilité Civile	OUI	NON
Frais de secours et de recherche en montagne	OUI	NON mais 1.200 € assurés en complément pour le transport en montagne
Frais de transport pour les parents vers leur enfant	NON	OUI jusqu'à concurrence de 1.200 €
Frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation	OUI Mais limités à 150% du tarif de la sécurité sociale (les parents ayant la plupart du temps une complémentaire santé à hauteur de 150%, la licence ne verserait rien)	MAXI 1.500 € en + de la sécurité sociale et de la mutuelle complémentaire sans dépasser les frais réels engagés
Frais de prothèses dentaires et orthopédie	Limités à 457 €	MAXI 3.500 € en + de la sécurité sociale et de la mutuelle sans dépasser les frais réels engagés
Décès	7.622 €	Pas de capital décès
Invalidité Permanente	MAXI 15.245 € pour une invalidité à 100% (proportionnelle au taux d'invalidité)	Capital de 50.000 à 200.000 € pour une invalidité de 1 à 100%
Soutien scolaire	NON	MAXI 2.500 €
Garantie 24h/24 Tous Accidents	NON car limitée à la pratique du ski	OUI, Activité scolaire, Vie privée, y compris entraînements et compétitions avec le Club des Sports

Par ce comparatif, nous voulons attirer l'attention des parents sur le fait que la plupart des contrats d'assurances excluent les activités sportives en entraînement et en compétition, à fortiori lors des activités dans le cadre d'un club. Les contrats de type GAV (Garantie des Accidents de la Vie Privée) ou les garanties scolaires, ne garantissent pas non plus dans la plupart des cas les compétitions. Nous ne saurions que conseiller aux parents qui pensent le contraire de demander une attestation écrite à leur assureur. C'est ainsi la seule manière d'en avoir la preuve.

Le Cabinet JLM Assurances reste à votre disposition pour tout complément d'informations.